



**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT**

**N° 9 - Septembre 2017
Complément N° 2**

**Procès-verbal officiel
des délibérations
de la Session
du 25 septembre 2017**

PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 25 SEPTEMBRE 2017

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

La séance du **LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017** est ouverte à **09 H 45**, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents. , à l'exception de **M. LOCTIN Jean**, **excusé**.

Allocation du Président, Monsieur Mathieu KLEIN

M. Mathieu KLEIN. – Je déclare ouverte la session de l'Assemblée départementale de Meurthe-et-Moselle.

Monsieur le Préfet,
Messieurs les sous-préfets,
Mesdames et Messieurs les chefs de services de l'Etat, je vous souhaite, à toutes et à tous, la bienvenue,
Chers collègues,

Je salue également la présence parmi nous ce matin dans le public les étudiants en troisième année de licence professionnelle « Communication publique et outils numérique » de l'IUT Charlemagne qui nous font le plaisir d'assister à nos travaux ce matin.

Il y a dix-neuf jours précisément, Irma ravageait un morceau de notre pays et d'autres territoires du monde, remettant tragiquement au cœur de nos vies le dérèglement climatique et l'impérieuse nécessité de changer de modèle de développement pour entrer pleinement dans la société de la transition écologique et de la sobriété dans la consommation de nos énergies fossiles. Il y a bien sûr l'imprévisibilité et la violence de la nature contre lesquelles nous devons toujours mieux nous prémunir. Il y a aussi et surtout la responsabilité des nations du monde, engagées par le Traité de Paris à l'issue de la COP21 que cherche aujourd'hui à affaiblir le Président américain. Je rencontrerai Nicolas Hulot avec l'ADF le 24 octobre pour lui rappeler ces exigences et l'engagement du Département à énergie positive qu'est la Meurthe-et-Moselle, suite à la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte que nous avons signée dans le Pays-Haut, le 17 décembre 2016.

Dès à présent, en votre nom, je renouvelle notre solidarité avec tous nos compatriotes des Antilles françaises et notamment de l'Ile de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, comme à tous ceux frappés dans le monde par les violences climatiques successives en Atlantique ces dernières semaines. Je vous proposerai mercredi d'attribuer une aide d'urgence aux populations et aux collectivités sinistrées.

Je vous remercie, Monsieur le Préfet, ainsi que l'ensemble des services de l'Etat, pour votre présence ce matin et plus globalement pour la qualité de la collaboration et des collaborations quotidiennes que nous entretenons.

Je saisis cette occasion pour saluer l'arrivée de Madame Florence ROBINE, nommée rectrice de l'Académie de Nancy-Metz et du Grand Est, l'arrivée de Madame Emmanuelle COMPAGNON, ici présente, directrice des services départementaux de l'Education Nationale, inspectrice d'académie, en remplacement de Jean-Luc STRUGAREK qui a eu l'occasion de faire valoir ses droits à la retraite. Nous faisons également la connaissance ce matin de deux nouveaux sous-préfets en Meurthe-et-Moselle, Monsieur Morgan TANGUY,

directeur de cabinet du Préfet de Meurthe-et-Moselle, qui succède à Marie ARGOUARCH et Yoann TOUBHANS, sous-préfet de Toul, qui succède à Camille LANET. Je leur souhaite la bienvenue dans notre Département.

Je félicite notre sénatrice, Véronique GUILLOTIN et nos trois sénateurs, Jean-François HUSSON, Olivier JACQUIN et Philippe NACHBAR, élus ou réélus hier à l'occasion du scrutin des sénatoriales. Je leur adresse mes vœux de succès pour accomplir leur mission et j'aurai prochainement l'occasion de les réunir, comme je l'avais fait avec nos 6 députés, pour partager les dossiers à enjeu portés par le Département.

Suite aux dernières élections législatives et en application de la loi sur le non cumul des mandats, 3 nouveaux maires ont pris leurs fonctions en Meurthe-et-Moselle. Laurence WIESER a été élue Maire de Laxou en remplacement de Laurent GARCIA, Philippe JONQUET a été élu Maire de Rosières aux Salines en remplacement de notre collègue Thibault BAZIN et Guy MICHEL a été élu Maire de Villers-la-Montagne en remplacement de Xavier PALUSZIEWICZ.

Enfin, je veux aussi saluer l'élection d'Olivier MARTET à Blainville-sur-L'eau en remplacement de Ghislain DEMONET, décédé tragiquement en juin dernier.

Je souhaite à tous ces nouveaux élus et à leurs équipes plein succès dans l'exercice de leur mandat.

Après les élections sénatoriales, c'est un long cycle électoral qui s'achève en France, portant un renouvellement inédit au moment où notre voisin allemand a choisi lui de reconduire sa chancière, Angela MERKEL, en poste depuis 12 ans. Mais comment ne pas noter l'entrée en nombre (94) de députés d'extrême droite au Bundestag qui nous rappelle la réalité de la montée des populismes xénophobes en Europe, Outre-Atlantique et ailleurs.

C'est un contexte général qui a bien sûr des répercussions dans notre Département.

Il y a 10 ans, pas jour pour jour mais presque, la crise des « subprimes » amorçait une crise planétaire financière, économique, sociale, écologique. Une décennie a passé et la croissance semble être de retour dans la zone euro. Certains voyants économiques sont passés au vert, mais nombres d'Européens, de Français et de Meurthe-et-Mosellans n'en ont pas encore conscience tant leur réalité quotidienne semble éloignée de ces chiffres. En 2016 pourtant, pour la première fois depuis l'instauration du RSA en 2008, nous constatons un recul du nombre de foyers bénéficiaires du RSA (-2,7% en Meurthe-et-Moselle), malheureusement, depuis mars dernier, cette tendance s'est arrêtée, pour ne pas dire infléchie et nous observons à nouveau une légère augmentation du nombre de foyers bénéficiaires en Meurthe-et-Moselle.

Dix années de crise qui ont creusé les inégalités territoriales, aussi celles que l'on peut aussi lire dans la cartographie électorale de 2017. Vous nous livrez tout à l'heure, Monsieur le Préfet, votre analyse de la situation. Je reste convaincu, pour ma part, que la correction des inégalités territoriales et sociales reste un défi que nous devons continuer à relever jour après jour.

Qu'on la récuse, qu'on l'adule ou qu'on l'accepte tout simplement, la mondialisation s'impose dans notre quotidien en Meurthe-et-Moselle. Les fonds d'investissement chinois qui misent sur nos entreprises historiques, c'est autant un signe de rayonnement international, d'opportunités d'investissements, que de risques potentiels pour notre savoir-faire.

Depuis juin, le fonds d'investissement chinois, Fortune Fountain Capital a acquis la société Baccarat. La présidente, Coco CHU, a assuré lors de sa visite le 12 juillet, à laquelle nous participions notamment Monsieur le Préfet avec notamment notre collègue député Thibault BAZIN, elle a assuré maintenir la totalité de la production et de la main d'œuvre à Baccarat « en honorant les 250 ans d'héritage et de savoir-faire artisanal de Baccarat », je la cite. C'est un signal encourageant et nous serons particulièrement attentifs au maintien et à la défense de l'emploi des 500 salariés de la manufacture de Baccarat. Nous avons appris également cet été que la laiterie Saint-Hubert à Ludres, autre entreprise historique de la Meurthe-et-Moselle, 200 emplois, allait être cédée à un consortium chinois. Je m'y rendrai le 13 octobre avec Laurent TROGRLIC, rencontrer le groupe, pour mesurer l'impact de cette mesure sur le tissu économique local.

Saint-Gobain Pont-à-Mousson, naturellement, autre fleuron industriel de la Meurthe-et-Moselle, qui a longtemps profité de la mondialisation en exportant dans le monde entier. Aujourd'hui ce sont 2000 emplois directs à Blénod-lès-Pont-à-Mousson, Pont-à-Mousson, Dieulouard, Foug, Toul, auxquels s'ajoutent entre 1 500 et 2 000 emplois induits dans les entreprises sous-traitantes. Des marchés atones en France, en Europe comme au Moyen-Orient, une concurrence exacerbée par les entreprises chinoises et indiennes et des difficultés structurelles de l'entreprise engendre des pertes qui ont conduit le groupe Saint-Gobain à annoncer un plan de redressement avec pour conséquence sociale la suppression en Meurthe-et-Moselle de 400 emplois. J'ai rencontré, comme certains d'entre vous, les dirigeants de Saint-Gobain avant l'été avec le vice-président à l'économie Laurent TROGRLIC. Le 20 septembre, nous étions, Laurent TROGRLIC, moi-même et Dominique POTIER, Député de Toul, à Matignon, pour défendre ce dossier. Nous avons demandé à l'Etat un engagement fort pour défendre le tissu industriel lorrain, à la hauteur de l'impact de ces mesures. Dans les prochains jours, nous rencontrerons à nouveau les représentants syndicaux de Saint-Gobain Pont-à-Mousson et, en accord avec les élus locaux, le Conseil départemental prendra l'initiative de constituer un comité de suivi départemental avec l'ensemble des élus des territoires concernés. Car au-delà d'un plan de revitalisation qui serait la conséquence d'un plan de sauvegarde de l'emploi, nous aurons besoin de modes d'intervention plus innovants, capables d'emporter l'adhésion de l'entreprise et des territoires.

La mondialisation, ce sont aussi des guerres et des conflits locaux en Afrique, au Moyen-Orient qui poussent sur les routes des milliers, des dizaines de milliers, des millions de migrants. Parmi eux, des mineurs aux parcours le plus souvent cabossés et qui, une fois arrivés en Europe et en France particulièrement, relèvent des services de l'Aide Sociale à l'Enfance des Conseils départementaux. Cette crise a des répercussions importantes pour notre Département. La question migratoire doit être appréhendée dans une approche globale en lien avec l'Etat. C'est le sens des démarches que nous menons avec Agnès MARCHAND, j'y reviendrai un peu plus tard.

Une mondialisation, c'est aussi une mondialisation plus respectueuse des droits humains et environnementaux, c'est le message vertueux porté par la loi adoptée le 27 mars 2017, relative au devoir de vigilance des multinationales. Je veux saluer ici, Monsieur le Préfet, le travail du rapporteur de cette loi, le Député de Meurthe-et-Moselle, Dominique POTIER, qui poursuit aujourd'hui ce combat singulier dans le cadre des Nations Unies.

Dans une Europe ouverte, mes chers collègues, nous le savons particulièrement en Lorraine, le travail frontalier est évidemment une opportunité et une chance pour nos territoires. Le Luxembourg est, si l'on peut le dire ainsi, le premier employeur des Lorrains. Ses entreprises accueillent chaque jour plus de 90 000 travailleurs frontaliers. Ils seront 130 000, voire plus, dans 10 ans. Pour autant, les stratégies de développement menées en parallèle de part et d'autre des frontières marquent, font poindre le risque d'un développement déséquilibré des territoires, avec leur corollaire : l'émergence de cités dortoirs, le creusement des inégalités entre frontaliers et non-frontaliers, l'explosion des nuisances liées aux mobilités pendulaires et la montée parfois des tensions sociales. Ce ne sont pas les Maires de Thil, de Villerupt et d'autres élus du Pays-Haut qui pourront dire le contraire. C'est un défi à relever, Monsieur le Préfet. Le travail réalisé dans le cadre de la mission confiée au commissariat général à l'égalité des territoires sur la gouvernance du nord lorrain a mis en avant la nécessité d'inventer des nouveaux outils, plus souples et mieux intégrés. Il faut expérimenter de nouvelles pistes, à l'image d'un pôle métropolitain transfrontalier qui pourrait porter des outils qui ont fait leurs preuves dans d'autres régions à l'image des zones franches. Nous devons faire converger nos stratégies, co-construire un développement harmonieux et intégrer des territoires frontaliers. C'est le projet que porte Christian ARIES en tant que Président de la Communauté de communes de l'agglomération de Longwy. J'en profite pour vous informer, chers collègues, que la prochaine session de novembre se déroulera à la Maison de la Grande Région à Esch-sur-Alzette, autour de la question de la stratégie transfrontalière.

Depuis 2007, les dépenses publiques et sociales ont servi d'amortisseur aux effets des crises financières et économiques. Elles constituent un facteur de stabilité et d'autonomie de l'économie locale. Près d'un tiers des emplois du département relève du secteur public. 68 400 emplois précisément. Pour cette raison, Monsieur le Préfet, vous le savez, nous avons besoin que l'Etat accompagne le plan directeur de 380 millions d'euros du CHRU, premier employeur de Meurthe-et-Moselle et de Lorraine. J'en profite pour saluer son classement de 9^{ème}, au rang des meilleurs hôpitaux de France. Je souligne la qualité du travail réalisé par son

personnel et par sa direction. Le 21 mars dernier, la Ministre de la Santé de l'époque, Marisol Touraine avait confirmé que ce dossier était éligible au financement « Territoires de soins 2021 », mais, depuis, le comité de la performance et de la modernisation des soins (COPERMO), n'a pas encore confirmé les modalités de ce financement. Nous devons redire avec force que nous en attendons maintenant la concrétisation.

Nous pouvons également saluer les progrès qu'a connus ces dernières semaines la concertation engagée autour de la restructuration des établissements de 3H Santé dans le Lunévillois et plus particulièrement l'est Lunévillois. Dans la foulée d'un tour de table dont le Département a pris l'initiative il y a 10 jours avec vous, Monsieur le Préfet, et je vous en remercie, avec le directeur général de l'ARS du Grand Est et auquel participaient le directeur de 3H Santé, la Maire de Blâmont et le président du syndicat intercommunautaire scolaire, le conseil de surveillance de 3H Santé a confirmé la semaine dernière son projet de construire un nouvel EHPAD sur l'emprise foncière libérée par la fermeture du collège de Blâmont en remplacement de celui de Cirey-sur-Vezouze.

Toujours au chapitre des restructurations, je veux aussi attirer notre attention collective et notre vigilance sur le devenir des implantations militaires en Meurthe-et-Moselle. Nous avons déjà beaucoup donné dans ce domaine, nous devons veiller à consolider l'excellence de notre territoire.

Dans ce contexte, comment ne pas s'inquiéter des décisions prises par le Gouvernement et qui percutent de plein fouet les collectivités locales ? La baisse qui se poursuit des ressources de l'Etat aux collectivités et qui devrait atteindre finalement 13 milliards d'euros d'ici à 2022 et non 10 comme cela avait été annoncé par le Président de la République durant sa campagne. Un gel immédiat de 300 millions des dotations aux collectivités (avec bien sûr des conséquences pour notre Département), qui n'a lui-même pas été annoncé lors de la conférence nationale des territoires. A l'évidence, et tous les élus locaux ici le savent, la réduction du nombre des contrats aidés décidée à quelques jours à peine de la rentrée.

Le Président de la République avait demandé aux Préfets qu'il recevait à l'Elysée début septembre, de préparer un contrat financier avec les 300 collectivités représentant 80% de la dépense publique locale, dont les Départements. Curieuse méthode pour un pacte girondin. Nous n'avons besoin – et je veux le dire très clairement – d'aucune injonction pour gérer rigoureusement les finances départementales. En Meurthe-et-Moselle, la fiscalité n'a pas augmenté d'un centime depuis 6 ans, tout en assumant l'effort pour le redressement des comptes publics, l'Etat a déjà fait ici 40 millions d'euros d'économie au titre de la DGF depuis 5 ans. De plus, mes chers collègues, je le redis, sans solution pérenne pour le financement du RSA, de l'APA et de la PCH, je ne vois pas comment l'Etat sera en position d'exiger quoi que ce soit de plus de notre part.

Si l'Observatoire des finances locales, dans son analyse de septembre dernier, pointe une amélioration de la situation des Départements, chacun peut observer que cela résulte essentiellement de l'impact des Droits de Mutation à Titre

Obligatoire (DMTO), recette dont la caractéristique est la volatilité. L'Observatoire des finances locales note aussi un net des investissements, en baisse pour la septième année consécutive (-7,5%) pour les Conseils départementaux. Nous savons que la commande publique a un effet significatif sur l'économie départementale, notamment pour le secteur du BTP. Nous le verrons avec Christian ARIES, lors de l'examen du rapport « un pacte pour l'économie locale : bilan de la commande publique 2016 ».

Dans ce registre, comment ne pas voir un mauvais présage dans l'annonce du plan logement du Gouvernement le 20 septembre dernier ? C'est une mesure injuste, inefficace, que de faire porter l'effort financier sur le seul logement social. A titre d'exemple, notre bailleur départemental, Meurthe-et-Moselle Habitat, a lancé en 2017, la construction de 660 logements, dont la livraison de 2 bâtiments passifs à Vandœuvre, a réhabilité 1 001 logements. Cela représente 53 millions d'euros investis dans l'économie locale et l'emploi (contre 35 millions d'euros l'année précédente). Les mesures annoncées auront un effet inverse à celui recherché. Pour MMH, dont 60% des locataires bénéficient de l'APL, et dont le coût des loyers est déjà inférieur de 7% à ceux qu'il pourrait pratiquer, la baisse des loyers exigée par le plan logement du Gouvernement représentera la quasi-totalité de son autofinancement. Si vous ajoutez à cela le gel du taux du Livret A, ils ne viendront ni l'un ni l'autre compenser le manque à gagner. Conclusion : c'est un recul de l'investissement, de la rénovation et de la construction du logement social qui est à craindre.

Pour l'ensemble du monde HLM en Meurthe-et-Moselle, l'application de ces mesures entrainerait une baisse estimée autour de 100 millions d'euros d'investissement avec un impact sur 2 000 emplois dans le bâtiment.

Enfin, il faut rappeler qu'au-delà de ces contraintes, les grands enjeux du financement des Allocations Individuelles de Solidarité restent, pour les Départements, la problématique structurelle, à laquelle s'ajoute aujourd'hui tout particulièrement la question de l'Enfance et des Mineurs non accompagnés en particulier, je l'ai évoqué. Si ces réalités nous préoccupent, Monsieur le Préfet, vous savez que notre détermination à agir ne faiblit, elle, jamais.

Dans ce contexte, bien sûr que nous pourrions nous recroqueviller derrière la fatalité, les contraintes budgétaires et l'ampleur des nouvelles questions sociales. Or, c'est ma conviction, c'est la nôtre, c'est justement dans cette période de doute, de crises structurelles qu'il faut garder le cap d'une cohérence politique, qu'il faut affirmer ses valeurs dans ce brouillard idéologique contemporain, et qu'il faut porter une ambition dans une société elle-même en quête de sens.

Ici, au Département, à ce titre, nous avons fait le choix de l'éducation, comme un marqueur fort de l'action départementale. Nous considérons que les conditions pour étudier dans les collèges en Meurthe-et-Moselle sont primordiales, l'éducation est devenue, et de loin, le premier poste d'investissement du Département, 36 millions d'euros en 2017, 42 millions d'euros attendus en 2018. Pour la première fois depuis le lancement du Plan Collèges Nouvelles Générations, cette rentrée a vu la mise en service de 3 collèges neufs : Louis Marin à Custines, Jean-Lamour à Nancy et Pierre Brossolette à Réhon.

Avec la tarification à 1 euro dans les cantines scolaires du Département, le déploiement des classes connectées, le lancement des internats de la réussite, ce sont autant de mesures qui illustrent notre ambition pour l'éducation, celle que porte Antony Caps, et qui démontrent qu'au-delà des paroles, nous agissons concrètement.

Et comment ne pas souligner aussi qu'à quelques mètres d'ici, pour la première fois, il y a quelques jours, tous les étudiants des Mines, des Beaux-Arts et de l'Institut Commercial de Nancy ont fait leur rentrée sur le campus ARTEM. Au-delà d'un investissement auquel le Département de Meurthe-et-Moselle a contribué à hauteur de 10 millions d'euros au titre du CPER, nous avons participé depuis à hauteur de 1,5 millions d'euros à la construction du restaurant universitaire qui accueillera les collégiens qui seront installés sur ce campus et participeront ainsi avec le CEPAL, dont l'implantation a été annoncée par le Président de la Région il y a quelques jours, à ce grand projet éducatif.

L'avenir de nos territoires, autre pari de la Meurthe-et-Moselle, c'est aussi l'accès au très haut débit. Le choix stratégique fait par cette Assemblée en 2004 confirme aujourd'hui tout son intérêt. Grâce à l'investissement de 30 millions d'euros que le Département a réalisé, une dorsale optique chargée d'alimenter le réseau hertzien et de connecter les grands sites publics, professionnels et privés, est aujourd'hui en service. Cet investissement d'avenir permet à la Meurthe-et-Moselle d'engager avec le Conseil régional du Grand Est et 6 autres Conseils départementaux, le déploiement en une seule phase de la fibre accessible demain à tous les foyers, à chaque foyer devrais-je dire, de Meurthe-et-Moselle.

Ce choix stratégique de 7 Départements avec le Conseil régional nous a permis de négocier, sous la houlette d'André CORZANI, des conditions financières avec les opérateurs infiniment plus favorables que tout autre choix plus isolé, plus solitaire. Nous avons raccourci les délais de mise en œuvre à 2023 pour toute la Meurthe-et-Moselle et le coût à la prise, cela peut paraître un peu technique, c'est finalement ce reste à charge pour les intercommunalités et, derrière, pour les habitants, initialement estimé à 250 euros par prise, grâce à la négociation dans l'appel d'offre s'en trouve ramené aujourd'hui à 100 euros. Je vous laisse observer ce coût et le mettre en relation avec celui d'un marché 100% départemental chez nos voisins Mosellans qui, lui, amène le coût à la prise à 400 euros.

Mes chers collègues, nous pouvons être fiers de ce choix collectif, d'intérêt général, et je remercie l'engagement de Philippe Richert et de la Région Grand Est à nos côtés. En 2023, la Meurthe-et-Moselle aura franchi un pas de géant en matière d'accès de tous et partout au très haut débit. D'ici là, nous ne restons pas les deux pieds dans nos sabots puisque, vous le savez aussi, la technologie wifi max migre vers le wifi max Mimo pour augmenter les débits afin que, de 2017 à 2023, car en la matière, le temps est important, nous ne pouvons pas laisser nos territoires à l'arrêt pendant 6 ans, la montée en débit permette aux particuliers comme aux entreprises de gagner en compétitivité.

Les solidarités, elles aussi, dans ces responsabilités, sont au cœur de notre action. Lors de la session de juin, avec Annie SILVESTRI, nous avons pu mesurer le chemin parcouru depuis 20 ans en matière de politique d'autonomie pour relever le défi médico-social de l'allongement de la durée de la vie. Nous avons un schéma de l'autonomie qui, aujourd'hui, balaie l'ensemble des enjeux pour les personnes en perte d'autonomie : santé, transports, urbanisme, culture, emploi, scolarité, accessibilité, etc.

Autre politique qui témoigne de cet engagement, c'est bien sûr la politique de l'insertion. Nous avons signé, avec Ségolène NEUVILLE, Secrétaire d'Etat à l'époque, le 23 mars dernier, un pacte départemental pour l'insertion. Aujourd'hui, je vous l'ai dit, nous constatons que tous ces efforts ne suffisent pas encore à sortir du RSA le plus grand nombre de ses bénéficiaires. Ce sont des délais encore trop importants, au regard des conséquences sociales, familiales, morales que vivent les personnes durablement privées d'emploi. Cependant nous pouvons nous féliciter de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans les chantiers d'insertion conventionnés avec le Département quand 30 % de leurs participants en sortent avec un contrat à durée indéterminée ou au moins avec un CDD de plus de 6 mois en poche et quand 50 % d'entre eux ont une solution qui les rapproche de l'emploi, notamment ceux qui s'inscrivent en formation professionnelle.

Autre chiffre qui doit nous convaincre de poursuivre notre effort : 2 à 3 ans après leur sortie de ces chantiers d'insertion, plus d'une personne sur cinq est en emploi. 40 % pour les personnes embauchées dans le cadre d'une clause d'insertion. Avec près de 182 000 heures d'insertion dans les clauses de ces marchés publics, la Meurthe-et-Moselle concentre plus de 50 % du volume lorrain et plus de 47% de ce volume profitent à des bénéficiaires du RSA. C'est un pari gagnant.

Alors nous voulons nous engager avec détermination dans l'insertion des plus fragiles, continuer à innover, continuer à expérimenter. C'est ce que nous ferons avec le contrat à impact social en direction des familles monoparentales, nous y reviendrons plus longuement ultérieurement.

Dans ce contexte, il n'est pas possible de comprendre la décision de réduction du nombre de contrats aidés. Bien sûr, nous pouvons améliorer leur fonctionnement, leurs modalités d'accès, leur utilisation. Mais ces contrats aidés portent assez mal leur nom. Nous devrions plutôt parler de contrats aidants. Aidants pour le lien social, aidants pour la cohésion de nos territoires, aidants pour les associations, les personnes handicapées, les personnes âgées, celles et ceux qui se remettent en selle grâce à ces contrats.

Cette décision brutale du gouvernement porte en elle le risque, pour la Meurthe-et-Moselle, de voir rebasculer dans le RSA plus de 300 personnes. A l'heure où les premiers signes de reprise économique – je l'ai évoqué – se font sentir, c'est supprimer un moyen permettant aux personnes les plus éloignées de l'emploi et parmi eux les plus pauvres de nos concitoyens, de tirer profit de ce début de reprise. C'est donc très clairement un signal d'alarme que tirent aussi de nombreux élus locaux, l'association des maires de Meurthe-et-Moselle, sa présidente, Rose-Marie Falque, est ici. J'ai eu l'occasion, Monsieur le Préfet, de

m'en entretenir avec vous à plusieurs reprises depuis l'été. Je sais que les services de l'Etat en Meurthe-et-Moselle sont aujourd'hui mobilisés pour faire en sorte que cette diminution se fasse, j'allais dire, dans les moins mauvaises conditions possibles. En tout cas, pour faire en sorte que les territoires ne soient pas abandonnés. Mais nous devons redoubler d'efforts, car ce n'est pas les services de l'Etat dans le Département qui sont aujourd'hui en cause, c'est un choix politique, et ce choix politique, je demande tout particulièrement à nos nouveaux parlementaires meurthe-et-mosellans de le porter haut et fort au Sénat et à l'Assemblée Nationale.

Dans ce contexte, il faut continuer à amplifier notre capacité à agir pour l'insertion. Il faut retrouver des marges de manœuvre pour les Départements. Pour cela, vous le savez, il n'y a pas beaucoup de chemin, je n'en vois qu'un seul : solder définitivement, une fois pour toutes, fermer le chapitre de la question de la recentralisation du financement du RSA. C'est le souhait du Président de la République, il l'a affirmé à plusieurs reprises, durant sa campagne, devant la conférence nationale des territoires. Vous le savez, nous l'avons déjà évoqué ici à de nombreuses reprises, avant d'être une question financière, la question de la centralisation du financement du RSA est une question de justice sociale. Le système ne fonctionne pas. Aujourd'hui, c'est inefficace, incohérent, injuste.

Inefficace car le RSA est un des 10 minima sociaux qui ne joue qu'une partie de son rôle du fait d'un taux de non-recours qui est encore aujourd'hui estimé à 30 %, malgré des progrès importants l'année dernière.

Incohérent car le RSA, c'est d'abord et avant tout une protection contre la pauvreté qui doit être assise sur la solidarité nationale et non sur la solidarité départementale par le biais de la fiscalité locale. Le coût non compensé lié au versement des allocations impose aux Départements de réduire les moyens affectés à l'accompagnement et à l'insertion, alors que paradoxalement ils sont le levier pour diminuer le nombre de bénéficiaires du RSA et in fine le coût de l'allocation pour l'ensemble des finances publiques.

Injuste car ce financement, transféré au détour de Noël 2003 par le Gouvernement de l'époque au Conseils généraux représente un coût plus important pour les contribuables d'un Département en difficulté économique et sociale, que pour les contribuables d'un Département plus riche.

Pour l'ensemble de ces raisons, seule la recentralisation complète du financement du RSA permettra de sortir de cette impasse. Ce ne serait que la correction de cette erreur de 2004, c'est la position défendue par l'Assemblée de Meurthe-et-Moselle depuis 2005.

Ce combat, nous allons le poursuivre, et, là aussi, je compte sur vous, mes chers collègues, pour faire preuve de pédagogie. Notamment auprès de nos collègues Conseillers départementaux de France et de Navarre. Car dans ce contexte anxigène pour les collectivités, certains pourraient être tentés de se dire « Après tout, ne m'enlevez rien, toute compétence retirée affaiblirait la collectivité ». Ce n'est pas le principe que je défends. Je ne cherche pas à défendre la taille du budget du Département de Meurthe-et-Moselle, nous devons chercher à défendre

la justice sociale, l'équité fiscale et territoriale. Ne perdons pas de vue que ce sont d'abord ces combats qui doivent guider notre action avant le combat pour la défense du périmètre de notre collectivité.

Défendre les intérêts des Meurthe-et-Mosellans nécessite assurément de dépasser le carcan strict des compétences. Trois situations illustrent ce rôle levier que peut jouer le Département. J'ai évoqué Saint-Gobain Pont-à-Mousson tout à l'heure. Je veux également évoquer l'avance de trésorerie que nous avons décidé de voter pour aider les agriculteurs face aux retards de paiement des aides européennes. Aujourd'hui, ces agriculteurs sont près de 40 en Meurthe-et-Moselle, je pense notamment à ceux qui sont en conversion vers l'agriculture biologique et qui n'ont pas encore touché leurs aides (des mesures agro-environnementales) pour 2015 et 2016 sont dans la peine et dans une grande difficulté. Grâce à la collaboration efficace entre Monsieur le Préfet, ses services, Marie-Jeanne FOTRE-MULLER, et la DDT particulièrement, l'Agence de services et de paiement et la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle nous avons été en position de proposer que le Département se substitue à l'Etat pour faire cette avance de trésorerie, lui-même étant remboursé demain, et non plus les agriculteurs afin d'éviter que, finalement, ce retard de versement n'entraîne la cessation d'activité ou la mise en grande difficulté de dizaines d'exploitations agricoles dans le Département qui ont déjà à souffrir des soubresauts climatiques, des soubresauts diplomatiques et de la crise du modèle « polyculture élevage lorrain » auquel nous sommes particulièrement attachés.

Il faut néanmoins plaider pour un retour à la normale, car cette décision du Conseil départemental est évidemment tout à fait dérogatoire au droit commun. Stéphane TRAVERT, Ministre de l'Agriculture est venu en Meurthe-et-Moselle à l'occasion du séminaire du Gouvernement cet été. J'ai eu l'occasion d'en parler avec lui. Il a annoncé une régularisation des versements courant 2018 pour la grande majorité des dossiers et au plus tard en 2019 pour la totalité. Ce calendrier doit être respecté, les collectivités n'ont pas vocation à se substituer de ce point de vue à l'ASP et à l'Union européenne. Mais aujourd'hui, il faut agir. Nous ne pouvons pas nous contenter de dénoncer, de critiquer ou de commenter, et c'est le sens de la délibération que nous avons décidé d'adopter.

Enfin, troisième dossier et pas des moindres en cette rentrée scolaire : celui de la gratuité des transports.

Depuis 20 ans, nos concitoyens, les plus jeunes d'entre eux et leurs familles, se sont habitués à juste titre à utiliser gratuitement matin et soir un transport scolaire pour aller de leur domicile à leur lieu d'étude. La Meurthe-et-Moselle demeure le seul Département du Grand Est à proposer la gratuité de la maternelle à la terminale à tous les élèves qui habitent dans le Département. D'autres avaient pris des chemins similaires, je pense à la Meuse, au Bas-Rhin et à la faveur de la loi NOTRe et à la faveur de la crainte que la Région ne poursuive pas (puisque c'est elle dorénavant qui en a la responsabilité depuis le 1^{er} septembre dernier), ces Départements ont reculé en juin dernier.

Nous avons décidé de poursuivre. Nous avons décidé de poursuivre parce que la gratuité de l'éducation, cela ne se négocie pas. L'accès de toutes et tous à une éducation gratuite est pour nous un enjeu fondamental de nos politiques publiques. Donc, nous continuons à la défendre, et c'est le moment où jamais, mes chers collègues, parce que dans quelques semaines, la Région va délibérer sur ses propres règles en la matière, pour qu'à partir de la rentrée 2018-2019, un dispositif homogène s'applique sur l'ensemble du Grand Est, c'est le moment où jamais de plaider la cause de la gratuité du transport scolaire auprès du Président de la Région. Nous aurons l'occasion de débattre d'une motion en ce sens mercredi.

Nous serons attentifs également au chapitre des mobilités, l'actualité, là aussi, est extrêmement exigeante à la défense des intérêts des Meurthe-et-Mosellans lorsque nous allons parler de l'A31. Je participerai ce mardi au comité de pilotage régional que le Préfet de Région animera à Metz pour affirmer à nouveau le caractère prioritaire de son aménagement, notamment la réalisation des tronçons à 2 x 3 voies entre Nancy et Metz, et l'aménagement en proximité avec le Luxembourg du 2 x 3 voies pour permettre l'accès des travailleurs frontaliers. Pour la traversée de NANCY, qui est un point sensible, j'ai proposé que le périmètre d'étude du sud lorrain permette la prise en compte des trafics liés à l'A33, l'A330 et la RN 57 pour parfaitement appréhender les flux.

Dans ce cadre, j'ai confirmé tout l'intérêt d'une étude de faisabilité d'un aménagement progressif de la RD 611 en voie express entre Toul - Gondreville et Dieulouard.

Enfin, je veux aussi dire, en accord avec le Président RICHERT, mon engagement et mon approbation de la démarche engagée pour l'expérimentation d'une écotaxe régionale permettant de dégager de nouvelles perspectives pour le financement de cette infrastructure.

La question des Mineurs Non Accompagnés (MNA) a fait l'objet récemment de plusieurs interpellations du Conseil départemental au Premier ministre et à la Garde des Sceaux. Ce sujet est devenu en quelques années une préoccupation majeure pour tous les Départements. Au seul titre de la Meurthe-et-Moselle, 2014, année de démarrage d'un flux migratoire dense, nos services assuraient la prise en charge de 94 mineurs non accompagnés. Au 31 août 2017, ces mineurs isolés étrangers étaient déjà 282 auxquels il faut ajouter une centaine de jeunes adultes, de jeunes devenus majeurs. Ces chiffres, en Meurthe-et-Moselle, sont les mêmes dans l'ensemble des autres Départements français.

Nous avons fait le choix – et je dis ici avec fermeté que ce choix sera confirmé – d'un accueil digne de ces mineurs et la Meurthe-et-Moselle restera un Département bienveillant et protecteur, nous ne transigerons pas sur ces valeurs fondamentales. Autant nous ne transigeons pas, autant nous sommes lucides sur la réalité des coûts que cela engendre pour les politiques départementales, coût financier, et coût en matière de ressources humaines.

C'est notamment parce que ce reste à charge pèse sur nos finances que j'avais saisi le Premier ministre dès le mois de mai dernier, ainsi que la Garde des Sceaux. Agnès MARCHAND a participé, il y a quelques jours avec la Garde des Sceaux, Madame BELLOUBET, à une rencontre Place Vendôme à Paris. Le système de financement de l'accueil des MNA doit être totalement revu afin que les charges nées des flux migratoires soient prises en charge par la solidarité nationale, tout comme l'évolution du cadre légal et réglementaire de l'évaluation de la minorité doit être pris en charge par l'Etat.

Pour le dire plus clairement, parce que je mesure que la technicité de ce sujet peut parfois perdre nos interlocuteurs : un mineur, qu'il soit né en France, né à l'étranger, s'il est seul et s'il n'a pas d'autorité parentale bienveillante ou pas d'autorité parentale tout court, est confié à la protection des Conseils départementaux. C'est la loi de notre pays. Eh bien, je veux que la loi s'applique de la même manière pour un mineur étranger que pour un mineur français. Pour un mineur né en France, c'est le Juge qui décide de le confier à la protection du Département lorsqu'il considère que l'intégrité, la santé, la protection, ne sont plus possibles dans le cadre familial. Pourquoi serait-ce différent pour un mineur qui a fait des milliers de kilomètres pour arriver en France. L'Etat doit aujourd'hui organiser la régulation, veiller à déterminer les modalités identiques sur tout le territoire et décider de confier, comme c'est la loi, aux Départements les jeunes qui doivent être protégés. Egalité des droits, égalité des procédures entre les mineurs nés en France et les mineurs nés à l'étranger. Voilà le combat que mène le Département de Meurthe-et-Moselle. C'est là aussi un écho à un engagement du Président de la République, le 5 septembre devant les Préfets, je le cite : « revoir complètement la question de l'accueil et de l'accompagnement de ces mineurs qui n'est pas satisfaisante et qui représente une charge croissante pour les Départements ». Dont acte, et maintenant, il faut justement passer aux actes.

Des annonces ont été faites le 18 septembre relatives à un meilleur financement, cela témoigne d'ailleurs d'une prise de conscience, mais nous sommes loin du compte. La prise en charge de 30 % du coût par mineur non accompagné supplémentaire ne fait que reprendre la proposition du précédent Gouvernement qui était déjà très en-deçà des besoins. Il faudra donc être, et je le serai, particulièrement attentif aux suites qui seront données lors des réunions de travail auxquelles la Meurthe-et-Moselle apportera sa contribution naturellement.

Enfin, et je veux finir avec ce sujet : la Meurthe-et-Moselle est un espace d'engagement citoyen. Depuis bientôt 20 ans, cette Assemblée fait le choix de co-construire l'action publique départementale avec les acteurs et les partenaires du Département. C'est un choix de cohérence, c'est un choix d'efficacité : en s'appuyant plus fortement sur la participation de tous, l'action du Département est relayée au plus près des citoyens, elle est démultipliée sur les territoires.

Nous voulons, nous devons aller plus loin en ouvrant grandes les portes de l'action publique aux citoyens pour qu'ils deviennent, aux côtés des conseillers et agents départementaux, des co-réalisateurs. C'est l'engagement citoyen que Michel DINET avait cherché à inscrire dans la loi comme troisième pilier de la

République aux côtés de l'Etat et des collectivités. C'est non seulement la clé d'un véritable progrès démocratique mais plus encore, et cela la renvoie à l'analyse que nous pouvons faire de la situation démocratique de notre pays, de la vitalisation du Vivre ensemble : une République bienveillante ne peut exister pleinement que sur la base d'une société elle-même engagée où la citoyenneté ne se définit pas seulement par un ensemble de droits et de devoirs politiques mais aussi par une capacité à prendre des initiatives à agir au quotidien sur son territoire, et finalement à participer à ce bien commun qui n'est pas le fait des élus, qui n'est pas seulement le fait des décideurs publics, mais qui est le fait et la responsabilité, à son niveau, de chaque citoyen.

Dans cette perspective, les citoyens ne sont pas seulement la source des questions à résoudre, ils possèdent aussi une part des réponses à apporter. C'est sur cette que nous nous sommes engagés fortement dans le développement du Service civique en Meurthe-et-Moselle, et du Service Volontaire Européen. Nous accueillons actuellement des jeunes volontaires européens Autrichiens, Italiens, Polonais, Litvaniens, qui sont présents au Conseil départemental. L'attribution des jeux olympiques d'été à Paris en 2024 sera, je l'espère, une belle occasion de saluer les centaines de milliers de femmes et d'hommes engagés dans les mouvements sportifs, les clubs sportifs et les associations sportives de notre pays. Nous saurons favoriser cet élan pour Paris 2024 aux côtés des dirigeants en Meurthe-et-Moselle.

Avec cette même volonté de promouvoir une citoyenneté engagée, nous hébergeons depuis plusieurs mois l'Institut de l'Engagement pour son antenne du Grand Est. Il est porté par des services civiques, portée en direction de jeunes qui ont accompli un service civique, et qui veulent aujourd'hui poursuivre dans l'entreprise, dans une grande école, pour qu'ils puissent connaître, à l'issue de ce service civique, une transition vers une insertion professionnelle, sociale, citoyenne durable, valorisant leur parcours engagé et valorisant leur engagement.

Je veux saluer le travail réalisé ici par vos services, Colonel, le SDIS de Meurthe-et-Moselle a expérimenté depuis 2015 à travers la création du Service civique initiative ou encore la plate-forme Idée Cap que nous animons depuis 2011. Le seul souhait qu'il nous reste finalement à formuler est que demain, nous puissions conjuguer cet engagement citoyen qui est puissant en Meurthe-et-Moselle, avec le service public. Associer une grande partie de la population à la réponse à des besoins sociaux essentiels, urgents, parfois vitaux. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus nous permettre de laisser toutes ces situations en souffrance.

En son temps, notre pays a su faire le pari d'impliquer les familles françaises pour offrir un cadre sécurisant et épanouissant aux enfants en danger. Ce pari a réussi. Aujourd'hui, il faut étendre cet exercice de fraternité au cœur de la famille, à l'accueil des jeunes migrants étrangers isolés par exemple, à l'appui des jeunes en internat de la réussite, à la mobilité, à la lutte contre la solitude et à la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées dans les quartiers et dans les communes de Meurthe-et-Moselle. La famille citoyenne doit constituer ce vecteur d'engagement au plus profond de la société. C'est cette feuille de route que je vous propose de poursuivre, afin d'être en cela fidèle à ce que disait l'Abbé Grégoire «Nous sommes d'abord citoyens, toutes les autres qualités s'effaçant devant celle-là»

Merci de votre attention.

Je passe la parole à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle.

La séance est levée à 13H37.

La prochaine séance aura lieu le MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017 à 9H00.

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN

PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SEANCE DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017

La séance du **MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017** est ouverte à 09 H 10, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de Mme BALON Sylvie, MM. BAUMANN Pierre, CORZANI André, DE CARLI Serge, Mmes MAYEUX Sophie, PAILLARD Catherine, M. PENSALFINI Eric et Mme SILVESTRI Annie, qui avaient donné respectivement délégation de vote à M. ARIES Christian, Mmes BEAUSERT-LEICK Valérie, LUPO Rosemary, MM. CASONI Alain, LOCTIN Jean, Mme LASSUS Anne, M. DESSEIN Jean Pierre et Mme RIBEIRO Manuela.

RAPPORT N° 1 - DISPOSITIF D'AVANCE DE TRÉSORERIE SUR LES AIDES EUROPÉENNES AUX EXPLOITANTS BIO

Mme NORMAND, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 1 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- valide le dispositif présenté et l'inscription d'une enveloppe dédiée de 500 000 euros, les inscriptions comptables nécessaires restant à préciser lors de la décision modificative de novembre 2017,
- approuve la liste des exploitations agricoles concernées,
- approuve la formulation du formulaire type de demande d'avance et de la lettre de créance type,
- autorise son président à déterminer et notifier le montant de chacune des avances sur la base du tableau récapitulatif présenté,
- autorise son président à signer les lettres de créance,
- autorise son versement de ces avances.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 2 - CHARTE AGRICOLE 2017

Mme NORMAND, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 2 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve la charte de partenariat avec la profession agricole 2017 et autorise son président à la signer au nom du département,
- approuve les conventions de partenariat 2017 entre le conseil départemental et la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, le Groupement de Défense Sanitaire de Meurthe-et-Moselle, l'Acad, l'Alpa, la FDSEA 54, le Gab 54, les JA 54, l'ODG Côtes de Toul, le Service de remplacement de Meurthe-et-Moselle et l'association Terre de liens Lorraine et autorise son président à les signer au nom du département,
- autorise le versement des subventions figurant au rapport selon les modalités figurant dans les conventions,
- et précise que les sommes nécessaires seront imputées sur le programme 134 - Appui aux structures professionnelles et animations (pour 421 000 €) et sur le programme 414 - Mobilisation politique publique insertion (pour 58 000 €).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 3 - UN PACTE POUR L'ÉCONOMIE LOCALE : BILAN DE LA COMMANDE PUBLIQUE 2016

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 3 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte de la présentation du pacte pour l'économie locale : bilan de la commande publique 2016.

RAPPORT N° 4 - EXPÉRIMENTATION TERRITORIALE VISANT À RÉSORBER LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

M. SCHNEIDER, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 4 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

* valide le projet de convention, annexé à ce rapport, entre le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et la **Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois**, relative à la transmission de données RSA,

- autorise le Président à signer la convention correspondante,
- décide d'attribuer une participation de **20 000 €** à la Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois pour conduire le projet en 2017 et précise que les crédits seront imputés sur le chapitre 017 article 6568 sous fonction 564 - programme 412 - opération 024 - enveloppe 16.

* valide le projet de convention, annexé à ce rapport, entre le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et **l'Association d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée**,

- autorise le Président à signer la convention correspondante,
- décide de fixer la contribution financière prévisionnelle du conseil départemental au fonds d'expérimentation territoriale à hauteur de **34 263 €** pour l'année 2017 et précise que les crédits seront imputés sur le chapitre 017 article 6568 sous fonction 564 - programme 411 - opération 011 - enveloppe 03,
- et délègue à la commission permanente la possibilité de valider les avenants à cette convention.

--ooOoo--

Lors du vote correspondant, M. TROGRIC déclare ne pas participer au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 5 - PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE GRAND EST

M. TROGRLIC, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 5 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- valide la convention de partenariat à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire du Grand Est,
- autorise son président à la signer, au nom du département,
- accorde une subvention de 15 000 € à la CRESS,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 114 – opération 001.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

RAPPORT N° 6 - FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES DU DÉPARTEMENT ET DES SERVICES DE RESTAURATION DES COLLÉGIENS - ANNÉE 2018

M. CAPS, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 6 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Partie I : Les dotations financières

I. Enveloppe « Fonctionnement général »

A. Principes de calcul et critères de répartition.

- décide de prendre en compte, selon les modalités présentées dans le rapport, les dépenses de fonctionnement inscrites au service général des budgets des 67 collèges publics du département à partir des 4 postes suivants :
Les dépenses pédagogiques liées à l'élève (produit de l'effectif par le montant élève) :
Pondération appliquée au montant élève :
 - 1 élève boursier = 75 €/an,
 - 1 élève non boursier = 55 €/an.

Montant de la part pédagogique pour 2018 : **1 704 282 €**.

Les dépenses liées aux fournitures administratives (produit de l'effectif par le forfait élève) :

- Forfait/élève = 25 €/an,
- Effectif total = 28 011 élèves.

Montant de l'enveloppe élèves pour 2018 : **700 275 €**.

Les dépenses énergétiques (moyenne des dépenses énergétiques et eau des 3 derniers exercices)

Montant de l'enveloppe viabilisation pour 2018 : **3 114 878 €**.

Les dépenses d'entretien (moyenne des dépenses d'entretien des 3 derniers exercices) :

Montant forfaitaire complémentaire pour 2018 :

- Logements de fonction = **182 €** / logement,
- Agent mobile = **280 €** / établissement,
- Equipes Mobiles d'Adjoints Techniques = **1 600 €** / établissement.

Montant de l'enveloppe entretien pour 2018 : **1 409 046 €**.

La part contributive des familles pour les collèges en cités scolaires (déterminée par le conseil régional et déduite de la dotation de fonctionnement)

Montant de la contribution pour 2018 : **191 949 €**.

B. Le montant de l'enveloppe "fonctionnement général".

- fixe le montant de l'enveloppe globale de fonctionnement 2018 des 67 collèges publics, après écrêtement à **6 447 818 €**,
- arrête le montant de l'enveloppe par élève pour 2018 : **230,19 €**.

II. Enveloppe "restauration"

A. Principe et mode de calcul.

- décide de prendre en compte, selon les modalités présentées dans le rapport, les dépenses de fonctionnement inscrites au budget des établissements gérant un service de restauration à partir des 4 postes suivants :

Les dépenses énergétiques (moyenne des dépenses énergétiques et eau des 3 derniers exercices).

Montant de l'enveloppe viabilisation pour 2018 : **900 726 €**.

Les dépenses d'entretien (moyenne des dépenses d'entretien des 3 derniers exercices).

Montant de l'enveloppe entretien pour 2018 : **993 261 €**.

Les dépenses de denrées (produit du crédit denrées multiplié par le nombre de repas prévus 2016)

Montant de l'enveloppe denrées alimentaires pour 2018 : **5 713 343 €**.

Les dépenses de personnel (dépenses de personnel réelles 2017)

Montant frais de personnel pour 2018 : **7 436 604 €**.

Les recettes des familles et des commensaux (estimée à partir de l'enquête 2016/2017 pour les familles et des recettes réalisées lors de l'exercice 2016 majorées de 5% pour les commensaux)

Montant des recettes prévisionnelles pour 2018 : **8 373 364 €**.

Tarification des familles 2018 :

| OPTIONS | Tarif A | Tarif B | Tarif C | Tarif D |
|--|-----------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| Quotient Familial | de 0 à 450 € | de 451 à 649 € | de 650 à 1 049 € | ≥ à 1 050 € |
| Nouveaux tarifs payés par les familles (valables dans le cas des élèves ayant adhéré à une option annuelle*) | 1 € le repas | 1,75 € le repas | 3,10 € le repas | 4,20 € le repas |
| Tarif ticket | 4,60 € le repas | | | |

(*) Option annuelle modulée en fonction du nombre de jours hebdomadaires (5 jours par semaine, 4 jours par semaine, ...)

Tarification des commensaux 2018

| | |
|---|--------|
| Agents Indice (IM) < 390, stagiaires, services civiques | 3,20 € |
| Agents 390 < Indice (IM) < 460 | 4,20 € |
| Agents Indice > 460 (IM) | 5,30 € |

Tarifs applicables aux personnes extérieures 2018

| | |
|-----------------------------|---------------|
| Repas pour hôtes de passage | 6,60 € |
| Repas exceptionnel | De 11 à 22 €* |

(*) Le tarif pour un repas exceptionnel est laissé au libre choix du conseil d'administration, dans la fourchette déterminée par le département.

B. Le montant de l'enveloppe "restauration" :

- fixe le montant de l'enveloppe départementale pour les dotations spécifiques de la restauration scolaire à **6 670 570 €**.

III. Ajustement des dotations

- fixe les modalités d'ajustements des dotations selon les modalités présentées dans le rapport.

- fixe pour 2018, les tranches et les taux d'écrêtement suivants :

| Tranches | | Taux |
|-----------------|----------------|-------------|
| 1 | > 9 et ≤ 15 % | 80,00 % |
| 2 | > 15 et ≤ 20 % | 85,00 % |
| 3 | > 20 et ≤ 25 % | 90,00 % |
| 4 | > 25 % | 95,00 % |

Montant de l'ajustement de la dotation unique des collèges publics pour 2018 : **343 280 €**.

IV. Modalités de versement de la dotation unique de fonctionnement

- fixe pour 2018 le montant de la dotation unique versée aux collèges publics après ajustement à **13 118 388 €**.

- arrête le calendrier de versement des dotations uniques de fonctionnement aux établissements publics, à savoir :

- 2/3 en janvier 2018,
- 1/3 en juillet 2018.

V. Recettes

- fixe le montant global des recettes correspondant aux charges de personnel afférentes à la restauration scolaire à **7 436 604 €**,

- arrête le calendrier d'émission des titres de recettes aux établissements, à savoir :

- 2/3 en mai 2018,
- 1/3 en novembre 2018.

VI. Dotations de fonctionnement des collèges privés

- décide d'attribuer, pour l'exercice 2018, les dotations de fonctionnement des 14 collèges privés sous contrat d'association du département selon les modalités détaillées dans le rapport,

- fixe le coût moyen du collégien de l'enseignement privé à **242 €**,

- arrête le nombre de collégiens concernés à **5 246** élèves,

- fixe le montant de l'enveloppe de fonctionnement 2018 des collèges privés à **1 269 532 €**,

- arrête le calendrier de versement des dotations de fonctionnement aux établissements privés, à savoir :
 - 2/3 en janvier 2018,
 - 1/3 en juillet 2018.

--ooOoo--

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 7 - AIDE D'URGENCE AUX POPULATIONS SINISTRÉES PAR LES OURAGANS

M. CAPS, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 7 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide le versement d'une subvention de 30 000 € à La Fondation de France,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 65, imputation 6574.048 Subventions de fonctionnement aux personnes, associations de droit privé et autres organismes privés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 8 - POLITIQUE D'ACTION SOCIALE DE LA COLLECTIVITÉ : POURSUITE DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR POUR LA COUVERTURE SANTÉ DES AGENTS EN 2018

Mme PILOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 8 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide, pour l'année 2018, de maintenir le choix de la labellisation ainsi que, pour critère de ressource, un plafond de rémunération nette totale déterminé sur la base de l'année 2017 permettant d'aider à hauteur de 12 € net par mois prioritairement les agents aux rémunérations les plus modestes de la collectivité,
- et précise que le montant de ce plafond, ainsi que les conditions d'éligibilité seront précisés à l'occasion du vote du rapport de décembre prochain dans le cadre de l'adoption du budget 2018.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 9 - POLITIQUE D'ACTION SOCIALE DE LA COLLECTIVITÉ : MODALITÉS DE GESTION DU FONDS SOCIAL DE SECOURS POUR LES AGENTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Mme PILOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 9 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'instaurer un fonds social de secours dont le règlement est joint en annexe, pour verser des aides de secours aux agents du département dans les conditions du rapport,
- que cette aide peut être versée aux fonctionnaires titulaires ou stagiaires, aux contractuels de droit public et privé sur emploi permanent, aux services civiques ainsi qu'aux apprentis,
- que le montant maximum du secours ne peut excéder 601 € en 2017 par motif et par année (montant maximal de l'aide du CNAS par motif),

- précise que :

- les crédits sont prévus au budget 2017, opération P5130011 (65-6518-0201).

Le montant de l'enveloppe de fonds de secours, celui de l'aide maximum par motif et par année ainsi que les ajustements éventuels du règlement seront précisés annuellement à l'occasion du vote du budget.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 10 - AJUSTEMENT DU RÉGIME INDEMNITAIRE

Mme PILOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 10 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les ajustements apportés au titre des paragraphes relatifs à la composition du régime indemnitaire, tels que présentés dans le rapport,
- décide que ces ajustements s'appliqueront à compter du 1^{er} octobre 2017,
- et précise que ces ajustements ne nécessitent pas d'inscription budgétaire complémentaire,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 11 - TRANSFORMATIONS, SUPPRESSIONS ET
CRÉATIONS DE POSTES**

Mme PILOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 11 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- autorise les créations de postes suivants :

1. SUPPRESSIONS ET CREATIONS

DGA TERRITOIRES

1.1.1 Direction du développement

| | Création |
|----------------------------|--|
| N° poste | 3511 |
| Quotité du poste | 100% |
| Filière et Grades du poste | Filière administrative et technique : attaché, attaché principal, ingénieur, ingénieur principal |
| Fonction | Chargé de mission |
| IB | 434-979 |
| Direction / Service | DITER Développement Adjoint |
| Lieu d'affectation et RA | CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL |
| Date d'effet envisagée | 01/10/2017 |

| | Suppression |
|----------------------------|---|
| N° poste | 1465 |
| Quotité du poste | 100% |
| Filière et Grades du poste | Filière administrative: adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1ère classe |
| Fonction | Mis à disposition AP2M |
| Direction / Service | DRH |
| Lieu d'affectation et RA | CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL |
| Date d'effet envisagée | 30/09/2017 |

1.1.2 Direction de l'Education Collèges

| | Suppression | Création |
|----------------------------|--|--|
| N° poste | 703 | 3512 |
| Quotité du poste | 100% | 100% |
| Filière et Grades du poste | Filière administrative et technique : attaché, attaché principal, ingénieur, ingénieur principal | Filière administrative : rédacteur, rédacteur principal de 2 ^{ème} classe, rédacteur principal de 1 ^{ère} classe |
| Fonction | Responsable de l'unité gestion financière | Assistant de restauration scolaire |
| IB | 434-979 | 366-701 |
| Direction / Service | DITER Educ Coll Dév Fonct Fin | DITER Educ Coll Dév Fonct |
| Lieu d'affectation et RA | CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL | CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL |
| Date d'effet envisagée | 01/10/2017 | 01/10/2017 |

1.2 DGA SOLIDARITES Direction de l'Autonomie

| | Création |
|----------------------------|--|
| N° poste | 3513 |
| Quotité du poste | 100% |
| Filière et Grades du poste | Filière administrative : rédacteur, rédacteur principal de 2 ^{ème} classe, rédacteur principal de 1 ^{ère} classe |
| Fonction | Assistant (e) administratif (ve) MAIA-PAERPA |
| IB | 366-701 |
| Direction / Service | DISOL Autonomie Adj disp spé MAIA Centre |
| Lieu d'affectation et RA | ANTENNE SOC. T. DE L puis MDD DT Terres de Lorraine (Ecrouves) |
| Date d'effet envisagée | 01/10/2017 |

1.3 DT GRAND NANCY MDS Grand Nancy Nord Est

| | Suppression |
|----------------------------|---|
| N° poste | 3298 |
| Quotité du poste | 17h30 |
| Filière et Grades du poste | Filière médico-sociale : psychologue de classe normale, psychologue hors classe |
| Fonction | Psychologue |
| IB | 434-979 |
| Direction / Service | DT NancyC SOL MDS Gd Ncy NE PE |
| Lieu d'affectation et RA | MDS SITE ESSEY |
| Date d'effet envisagée | 30/09/2017 |

| | Suppression |
|----------------------------|---|
| N° poste | 2631 |
| Quotité du poste | 17h30 |
| Filière et Grades du poste | Filière médico-sociale : psychologue de classe normale, psychologue hors classe |
| Fonction | Psychologue |
| Direction / Service | DISOL EF ASE REPE |
| Lieu d'affectation et RA | REPE PETITE ENFANCE |
| Date d'effet envisagée | 30/09/2017 |

| | Suppression |
|----------------------------|--|
| N° poste | 727 |
| Quotité du poste | 100% |
| Filière et Grades du poste | Filière médico-sociale : psychologue de classe normale, psychologue hors classe |
| Fonction | Psychologue |
| Direction / Service | DISOL EF ASE Adopt Classothèque Accès aux Origines DT NancyC SOL MDS Gd Ncy NE PE |
| Lieu d'affectation et RA | CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL |
| Date d'effet envisagée | 30/09/2017 |

| | Création |
|----------------------------|---|
| N° poste | 3514 |
| Quotité du poste | 100% |
| Filière et Grades du poste | Filière médico-sociale : psychologue de classe normale, psychologue hors classe |
| Fonction | Psychologue |
| IB | 434-979 |
| Direction / Service | DT NancyC SOL MDS Gd Ncy NE PE |
| Lieu d'affectation et RA | MDS SITE MALZEVILLE |
| Date d'effet envisagée | 01/10/2017 |

| | Création |
|----------------------------|---|
| N° poste | 3515 |
| Motif de création | Poste ½ compensateur de temps partiel |
| Quotité du poste | 100% |
| Filière et Grades du poste | Filière médico-sociale : psychologue de classe normale, psychologue hors classe |
| Fonction | Psychologue |
| IB | 434-979 |
| Direction / Service | DISOL EF ASE Adopt Classothèque Accès aux Origines |
| Lieu d'affectation et RA | CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL |
| Date d'effet envisagée | 01/10/2017 |

et

- autorise les transformations de postes suivantes :

2.1 DGA RESSOURCES

| | Ancienne situation | Nouvelle situation |
|----------------------------|--|---|
| Postes | Tous les postes d'agent d'entretien | |
| Filière et Grades du poste | Filière technique : adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe, adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe | Filière technique : adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe |
| IB | 340 - 432 | 347 - 479 |
| Fonction | Agents d'entretien | |
| Direction/Service | Directions Territoriales Ressources Entretien - DIRLOG Equipements Déplacements - DITER Adj Cult Château Technique | |
| Lieu d'affectation et RA | Résidences Administratives non modifiées | |
| Date d'effet envisagée | 30/09/2017 | 01/10/2017 |

| | Ancienne situation | Nouvelle situation |
|----------------------------|--|---|
| Postes | Tous les postes d'agent d'entretien, accueil, restauration | |
| Filière et Grades du poste | Filière technique : adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe des EE, adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe des EE | Filière technique : adjoint technique territorial des établissements d'enseignement, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement |
| IB | 340 – 432 | 347 - 479 |
| Fonction | Agents d'entretien | |
| Direction/Service | DITER Educ Collèges ATTEE | |
| Lieu d'affectation et RA | Collèges | |
| Date d'effet envisagée | 30/09/2017 | 01/10/2017 |

--ooOoo--

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 12 - COMPTE RENDU RELATIF À L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-10-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 12 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte de ce que son président a, en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération adoptée lors de la réunion plénière du 29 avril 2015, défendu les intérêts du Département de Meurthe-et-Moselle dans le cadre de :

- 31 affaires enregistrées au Tribunal Administratif de NANCY sous le n° 1701236-1, 1700998-1, 1701281-1, 1701295-1, 1701586-7, 1701587-7, 1701589-7, 1701590-7, 1701402-1, 1701440-1, 1701496-3, 1701710-3, 1701669-1, 1701719-1, 1701691-1, 1701750-1, 1701761-1, 1701765-1, 1701766-1, 1701768-1, 1701937-3, 1701920-3, 1701921-3, 1701922-3, 1701939-3, 1701941-3, 1701875-1, 1701929-1, 1701971-1, 1701987-1, 1702092-1,

- prend acte par ailleurs que son président a interjeté appel d'une ordonnance rendue par le Tribunal de Grande Instance de NANCY le 26 juin 2017,

- et en dernier lieu, prend acte de ce que sur la période allant du 22 mai 2017 au 17 août 2017, 21 affaires ont été jugées, parmi lesquelles 17 ont reçu une issue favorable et 2 ont fait l'objet en cours d'instance d'un désistement du requérant.

RAPPORT N° 13 - DÉSIGNATION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET COMMISSIONS DANS LESQUELS ILS SIÈGENT ES-QUALITÉ

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 13 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide de procéder à la désignation de :

* Mme Audrey NORMAND pour siéger au sein du Comité de bassin Rhin Meuse,

* M. Thibault BAZIN en remplacement de M. Christopher VARIN, au sein de la maison de retraite de Rosières-aux-Salines.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 14 - MOTION POUR LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS SCOLAIRES POUR TOUS ET PARTOUT DANS LA RÉGION GRAND EST DÉPOSÉE PAR LES ÉLUS DES GROUPES SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE ET RÉPUBLICAIN ET FRONT DE GAUCHE

Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 14 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la région Grand Est assure la responsabilité des transports scolaires en lieu et place des départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges.

Pour la rentrée scolaire 2018, le conseil régional du Grand Est décidera donc de l'unique régime tarifaire auquel seront soumis toutes les familles qui habitent dans ces 10 départements :

- soit elles bénéficieront toutes de la gratuité des transports scolaires pour leurs enfants, comme c'est le cas en Meurthe-et-Moselle,
- soit elles devront toutes acquitter le transport scolaire de leurs enfants (coût du transport pouvant aller jusqu'à 135€ par an pour un enfant),

En Meurthe-et-Moselle, nous avons fait de la jeunesse une priorité forte de l'action départementale. C'est pourquoi, depuis 1998, nous avons fait le choix de la gratuité des transports de la maternelle au lycée. C'est un choix qui répond à l'exigence d'une éducation gratuite pour tous. L'école doit continuer à être pour toutes et tous, l'école de l'égalité.

- Considérant que la gratuité des transports scolaires pour les familles participe à l'ambition républicaine de justice, d'égalité et de progrès pour tous,
Considérant que la gratuité permet à tous les enfants d'accéder au service public gratuit de l'éducation nationale garantissant les mêmes chances de réussite,
- Considérant que la gratuité permet de ne pas pénaliser ceux qui vivent dans les territoires ruraux souvent éloignés des établissements scolaires et que sa suppression constituerait, de fait, une double peine pour les familles de ces territoires,
- Considérant que la décision du Conseil régional Grand Est sur la tarification n'impactera pas tous les secteurs de la Meurthe-et-Moselle de la même façon suivant la présence ou non d'une AOM (autorité organisatrice de la mobilité),
- Considérant que des régions comme centre Val de Loire et Occitanie viennent de faire le choix de la gratuité, démontrant que cette gratuité peut s'inscrire dans une cohérence régionale porteuse d'une ambition pour sa jeunesse,
- Considérant que la nouvelle région doit constituer un vecteur de développement de nouvelles solidarités pour ses habitants,
Considérant que la gratuité constitue une vraie mesure d'équité territoriale,

Les élus des groupes Socialiste, écologiste et républicain- Front de gauche du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle demandent au Conseil régional Grand Est d'adopter la gratuité des transports scolaires sur l'ensemble des départements qui la composent.

--oo0oo--

Lors du vote correspondant, les élus du groupe Union de la Droite et du Centre déclarent ne pas participer au vote.

La motion est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

RAPPORT N° 15 - MOTION DE SOUTIEN AUX SALARIÉS ET DIRIGEANTS DU GROUPE SAINT GOBAIN PONT-À-MOUSSON PRÉSENTÉE PAR L'UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE

M. PIZELLE, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 15 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Après l'entreprise MERSEN de Pagny-sur-Moselle, la situation des salariés de l'entreprise SAINT-GOBAIN PONT-A-MOUSSON nous inquiète fortement.

L'annonce de la suppression de près de 400 POSTES au sein des différents sites de notre département auxquels s'ajoutent les emplois induits serait un nouveau « coup dur » pour l'emploi local et l'activité économique de nos territoires qui souffrent déjà fortement du chômage après plusieurs plans sociaux successifs depuis la fin de la sidérurgie.

Au cœur de l'été, le dialogue et la négociation étaient à l'ordre du jour avec les différents partenaires, l'Etat et le gouvernement, les différentes collectivités locales et les syndicats d'ouvriers.

Aujourd'hui, suite à la proposition de motion du groupe UDC, l'ensemble des conseillers départementaux, restent tout autant préoccupés par l'avenir des salariés, de leurs familles et par l'activité socio-économique sur le bassin de Pont-à-Mousson et du Toulais si ce plan social, sans précédent, devait être mis en œuvre.

Avant toute décision, ils souhaitent être associés à toutes les réunions et initiatives qui pourraient contribuer à trouver des solutions à cette situation de crise et au maintien d'un outil de production historique pour l'entreprise et les sous-traitants locaux nécessairement impactés.

Notre département doit rester vigilant dans l'année qui vient afin d'éviter que les annonces de l'été 2017 ne se traduisent pas par des licenciements secs et des départs en retraite anticipés non désirés en 2018 et que pour que soit pris en

compte un soutien à l'économie des territoires impactés. Si notre collectivité apporte son soutien tant au personnel, à l'entreprise et aux territoires, elle doit pouvoir interpeller les décideurs nationaux et régionaux pour que cette annonce soit classée sans suite.

--oo0oo--

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 16 - MOTION POUR LA LIBÉRATION DE SALAH HAMOURI PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE FRONT DE GAUCHE

Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 16 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Salah Hamouri est un citoyen franco-palestinien de 32 ans. Il a obtenu un diplôme d'avocat malgré des années d'entrave à sa liberté par les autorités israéliennes. Il s'est ainsi consacré à la défense des droits humains et des droits des prisonniers politiques. Il vit à Jérusalem-Est occupée. Il est marié et a un jeune enfant.

Salah Hamouri vient de passer 7 années dans les geôles israéliennes. On lui reprochait d'être passé devant le domicile de Yossef Ovadia, chef du parti Shas, rabbin connu pour ses positions extrémistes. Ce fait banal, joint à l'accusation, non fondée, de son appartenance au FPLP, ont conduit le tribunal militaire israélien, installé en territoire palestinien, à considérer que Salah HAMOURI avait « l'intention » d'attenter à la vie de Yossef Ovadia. Alors donc qu'aucune preuve concrète n'a pu être présentée, Salah HAMOURI, a été condamné à 7 ans de prison pour un « délit d'intention ».

Depuis sa libération, l'Etat d'Israël lui a interdit les déplacements en Cisjordanie, où se trouvait la faculté de Droit dans laquelle il suivait ses cours. Son enfant n'a pas pu naître à Jérusalem -Est où Salah Hamouri réside. Sa femme, française, a l'interdiction d'accéder à Jérusalem-Est depuis un séjour dans sa famille en France.

Salah Hamouri a été, à nouveau, arrêté dans la nuit du 23 août à son domicile de Jérusalem-Est. L'armée d'occupation est venue en grand nombre le cueillir dans son sommeil. Les autorités militaires n'ont donné aucun motif à cette arrestation. Il a ensuite été déféré devant un Tribunal qui l'a entendu, à peine 20 minutes, avant de le placer à l'isolement. Il n'existe à ce jour aucun élément d'accusation retenu contre Salah Hamouri. Il est simplement fait mention d'un « dossier secret ».

Quelques jours plus tard, sur ordre ministériel, Salah Hamouri a été placé en détention administrative pour 6 mois.

Le mardi 5 septembre, l'ordre de mise en détention administrative du Ministre de la Défense a été rejeté par la Cour de district. Mais l'acharnement continue : le procureur a fait appel de la décision et, situation totalement inédite, Salah Hamouri est condamné à purger la fin de sa peine précédente, soit 3 mois.

Pourtant, en décembre 2011, Salah Hamouri avait été libéré de manière anticipée, dans le cadre de l'échange de 1027 prisonniers politiques palestiniens contre le soldat Gilad Shalit. En obligeant Salah Hamouri à effectuer la fin de sa peine, les autorités israéliennes ont bafoué les termes de l'accord de 2011.

Lundi 18 septembre, la Cour de district rend un nouveau verdict et valide la détention administrative de Salah Hamouri pour six mois. Rappelons qu'aucune charge ne pèse sur lui et qu'il n'a droit à aucun procès.

La détention administrative peut être renouvelée tous les six mois sans que les autorités israéliennes n'apportent la moindre preuve d'une quelconque culpabilité.

Il y a quelques jours, nous nous réjouissons de la libération de Loup Bureau détenu en Turquie. En revanche, le silence des plus hautes sphères de l'Etat sur l'incarcération de Salah Hamouri nous interpelle. Il est, lui aussi, la victime de l'arbitraire d'un Etat et nous ne pouvons tolérer que les droits de l'homme élémentaires soient à ce point remis en cause.

Le Président Macron n'a pas reçu Elsa Lefort, l'épouse de Salah Hamouri, et ne s'est toujours pas exprimé sur son cas, pas plus que le Ministre Le Drian.

Les conseillers départementaux du groupe Front de gauche au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle :

- dénoncent toute forme de détention arbitraire,
- soutiennent Salah Hamouri et sa famille dans leur combat pour sa libération,
- rappellent que Salah Hamouri est un citoyen de nationalité française et palestinienne, et, à ce titre demandent au Président Emmanuel Macron de mettre tout en œuvre pour intervenir auprès des autorités israéliennes afin d'obtenir la libération de notre compatriote Salah Hamouri.

la motion est adoptée à la majorité :

- 37 voix pour,
- 1 voix contre (Mme C. PAILLARD),
- 8 abstentions (Mmes A. LASSUS, C. LALANCE et M. ALTERMATT, MM S. PIZELLE, J.P. DESSEIN, E. PENSALFINI, C. VARIN et L. BINSINGER).

RAPPORT N° 17 - MOTION POUR L'ARRÊT DES BAISES DE DOTATIONS AUX COLLECTIVITÉS LOCALES PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE FRONT DE GAUCHE

M. MINELLA, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 17 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Le Gouvernement a annoncé un effort de réduction des dépenses supplémentaires sur le quinquennat aux collectivités territoriales. Ces coupes budgétaires ont été confirmées par le Premier Ministre Edouard Philippe en ouverture de la Conférence des territoires au Sénat le 17 juillet.

Cette conférence a été l'occasion pour le Président de la République et son Gouvernement d'alourdir un peu plus la facture payée par les collectivités locales. Elles ont pourtant été déjà fortement mises à mal lors du quinquennat précédent avec une baisse drastique de 11,5 milliards d'euros sur la période 2014-2017. Ce sont 13 milliards supplémentaires qui seront demandés par Emmanuel Macron aux collectivités locales.

Pourtant durant tout le mois de juillet, le Président de la République et le Premier Ministre n'ont cessé d'afficher leurs intentions de travail commun avec les acteurs locaux en indiquant que la solution serait dans le dialogue et non dans une baisse unilatérale des dotations.

Sur la forme, le gouvernement s'inscrit dans une méthode de gestion comptable, qu'il dénonçait pourtant lors de la Conférence des territoires, particulièrement antirépublicaine, évinçant les citoyens et leurs représentants de toute prise de décision. Cela laisse à croire que toutes les promesses de pacte de confiance ne seraient que des discussions de façade.

Sur le fond, cette obsession de l'austérité pour répondre aux injonctions de Bruxelles, va inmanquablement entraîner la réduction, voire la suppression des services publics permettant de répondre à des besoins essentiels et croissants dans tous les domaines : emploi, éducation, logement, santé, sport, culture, environnement...etc avec des répercussions touchant toute la population et surtout ceux déjà broyés par la crise. L'austérité, en plus d'être inacceptable est inefficace.

Il faut en finir avec cette doctrine libérale qui laisse à croire que les dépenses des collectivités locales ne seraient que du gaspillage.

Les collectivités locales interviennent dans de nombreux domaines de la vie quotidienne au plus près des populations. Que ce soit directement ou indirectement, les collectivités locales participent toutes au vivre ensemble quotidien et préparent l'avenir.

Par ailleurs, les collectivités locales représentent plus de 70% de l'investissement public du pays. En les asphyxiant, le Gouvernement ralentit cet investissement et

participe à la destruction de nombreux emplois, publics et privés, notamment dans le BTP dont les emplois ne sont pas délocalisables.

Ces décisions iniques ne vont participer qu'à une chose : accroître les inégalités et la pauvreté, renforcer les fractures territoriales et alimenter la crise économique, sociale et écologique.

Rappelons que dans le même temps, l'Etat continue à distribuer 40 milliards d'euros aux grandes entreprises avec un effet minime sur l'emploi. Ces 40 milliards d'euros ont en revanche participé à faire augmenter les dividendes des actionnaires de plus de 13% nous plaçant en tête de la redistribution de dividendes en Europe.

De surcroît, les premières mesures du Gouvernement ont mis en place des politiques de baisses d'impôts massives, globalement destinées aux plus riches donc économiquement peu efficaces, mais renforçant un peu plus l'exigence d'austérité budgétaire.

La situation n'est plus tenable !

Les élus du groupe Front de Gauche du département de Meurthe-et-Moselle demandent donc au Président de la République et au Gouvernement :

- de mettre fin aux baisses de dotations,
- une réforme progressiste de la fiscalité locale afin d'enrayer la remise en cause de la libre administration des collectivités locales.

La motion est rejetée à la majorité :

- 34 voix contre
- 7 voix pour (Mmes R. LUPO, M. RIBEIRO, A. SILVESTRI, MM S. DE CARLI, A. CASONI, A. CORZANI, J.P. MINELLA),
- 5 abstentions (Mmes P. DAGUERRE et S. CRUNCHANT, MM F. MAGUIN, G. BRUNNER et Mme M. POPLINEAU)

--oo0oo--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la session est close à 11h56.

La prochaine session du Conseil départemental aura lieu le **LUNDI 20 NOVEMBRE 2017**.

Le président,

Mathieu KLEIN

Le Recueil intégral des délibérations est consultable à l'accueil du Conseil

Département de Meurthe-et-Moselle

48, Esplanade Jacques Baudot

54000 - NANCY